



Le Vadémécum de France compétences



23 avril 2026

11h30-12h30



Intervenants



Jean-Christophe CHAMAYOU
AINOA



Alain GOUET
SÉMAPHORES



René BAGORSKI
SKOLAE





Jean-Christophe CHAMAYOU – **AINOA**





AINOA : le réseau pionnier de la formation digitale

AINOA (anciennement FFFOD) est l'association de référence des acteurs de la formation digitale et multimodale en France. Nous réunissons l'ensemble des parties prenantes de l'écosystème de la formation professionnelle pour construire collectivement l'avenir de l'apprentissage.

En tant que réseau multi-acteurs de la formation et des compétences, nous portons une expertise reconnue sur la formation à distance, hybride et innovante.

Notre mission : promouvoir une innovation utile pour les acteurs et accompagner la transformation des pratiques pédagogiques afin de renforcer la qualité et l'impact sur les compétences et l'apprentissage.

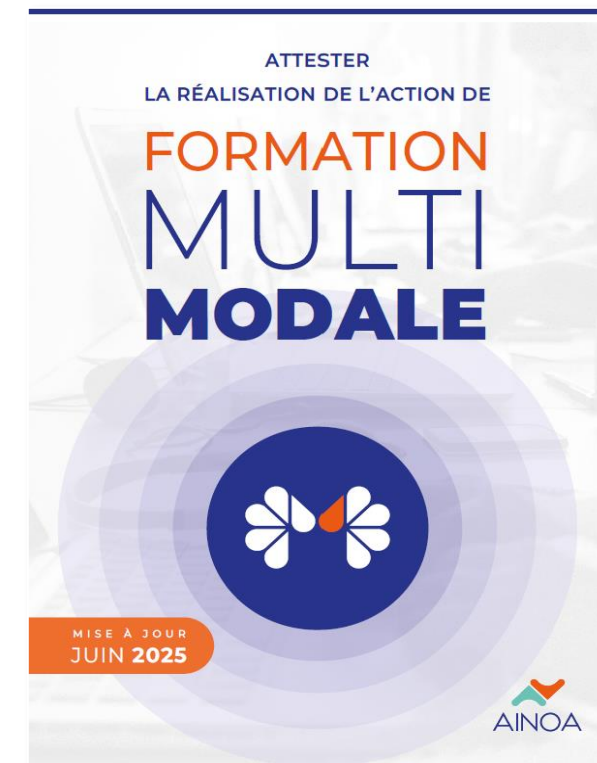
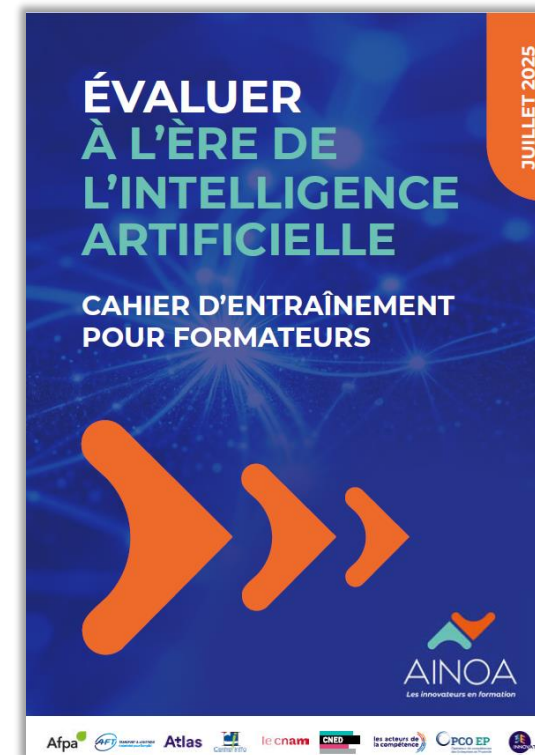
Nos sponsors :





Nos derniers livrables

Qualité du multimodal, contrôle, enjeux de l'IA, cadre réglementaire...



Téléchargez les synthèses des publications



Alain GOUET
SÉMAPHORES





Vadémécum 2026 : un cadre opérationnel renouvelé



- Le nouveau Vadémécum traduit opérationnellement les dispositions issues du décret n° 2025-500 du 6 juin 2025.
- Il est présenté sous forme de fiches pratiques, avec un traitement structuré et complet des différentes dimensions du dossier.
- Il porte désormais à la fois sur le RNCP et le RS : deux répertoires distincts, mais avec un rapprochement sensible des exigences de forme et de justification.



RNCP : répertoire national des certifications professionnelles.

RS : répertoire spécifique.



Référentiels : de nouvelles intégrations obligatoires

- Le décret du 6 juin 2025 impose d'intégrer, dans les référentiels, les effets de la transition écologique et de la transition numérique, ainsi que les principes de prévention en matière de santé et de sécurité au travail.
- Le Vadémécum 2026 explicite également la prise en compte des situations de handicap, de l'accessibilité et de la conception universelle.
- Ces exigences valent pour le RNCP comme pour le RS, avec une appréciation contextualisée selon la certification visée.





Évaluation : des rôles et garanties rappelés



- Rappel : les modalités d'évaluation doivent s'approcher le plus possible de l'action et des situations de travail ; les mises en situation professionnelle, réelles ou simulées, constituent ici la référence principale.
- Les critères d'évaluation doivent être suffisamment précis pour objectiver l'appréciation portée sur le candidat et harmoniser les pratiques d'évaluation.
- Le processus d'évaluation doit être formalisé, rendu public et opposable : prérequis, convocation, déroulement des épreuves, aménagements, traitement des dysfonctionnements, résultats, recours et contrôle interne.
- Le Vadémécum précise enfin les rôles respectifs du certificateur, du jury d'évaluation et, le cas échéant, du jury de certification ; il insiste sur la collégialité, l'indépendance et la distinction avec le parcours de formation.





Distanciel : des exigences de fiabilité désormais explicitées



- Pour une évaluation mise en œuvre en distanciel, le Vadémécum demande une description technique précise du processus.
- Il impose de documenter les modalités de lutte contre la fraude, de contrôle de l'identité du candidat et de prévention de l'assistance extérieure.
- Il admet les évaluations automatisées sous conditions de robustesse, de supervision, de traitement des incidents et de respect du RGPD.
- Le sujet n'est donc pas le distanciel en soi, mais la capacité à en démontrer la fiabilité certifiante.





Mobilisation de la certification : une formalisation plus outillée et plus probante



- France compétences met à disposition de nouveaux supports de dépôt : des tableurs de données relatives aux parcours et à l'insertion, pour les dossiers RNCP et RS.
- Le suivi demandé est plus structuré : il conduit à documenter les flux de parcours, la présentation à l'examen, l'obtention de la certification et, le cas échéant, les données d'insertion.
- Pour le RS, la production de données d'insertion devient un moyen supplémentaire de démontrer la mise en œuvre effective du dispositif, en complément des éléments de valeur d'usage.





Articulation formation-certification : un nouvel attendu sur les moyens mis en œuvre



- Le décret du 6 juin 2025 introduit, pour le RNCP comme pour le RS, la vérification de la réalité des moyens techniques, pédagogiques et d'encadrement mobilisés pour les actions de formation suivies par les promotions de titulaires.
- Il impose également d'apprécier l'adéquation de ces actions de formation avec les référentiels d'activités et de compétences.
- Le Vadémécum précise que cette démonstration doit porter sur l'ensemble des centres et promotions associés à la demande, avec des pièces telles qu'un programme de formation ou un cahier des charges.
- France compétences rattache explicitement ce point aux modalités de mise en œuvre des actions de formation et au critère 4 du RNQ (Qualiopi).





Habilitations : une exigence accrue de formalisation et de pilotage



- Le décret du 6 juin 2025 encadre expressément la délivrance d'habilitations par les ministères et les organismes certificateurs, en précisant la forme juridique : décision pour les ministères, convention pour les certificateurs privés.
- Le Vadémécum conduit le certificateur à décrire plus précisément ses procédures d'habilitation, de gestion et de contrôle.
- L'enjeu est de démontrer que le réseau est effectivement maîtrisé dans la durée, par une politique de contrôle adaptée, une information fiable sur les partenaires habilités et une capacité à corriger rapidement les manquements constatés. Cette exigence s'inscrit dans un contexte de contrôles externes renforcés : France compétences présente un pouvoir de contrôle élargi sur les certificateurs et leurs partenaires, tandis que la Caisse des Dépôts vise l'évaluation d'au moins 1 000 organismes de formation par an depuis mars 2025.





Contrôle, refus, sanctions : attendus et pratiques précisés



- Le Vadémécum consacre une fiche spécifique aux refus d'enregistrement sans examen des critères : fausse déclaration, reproduction littérale d'un référentiel existant, communication trompeuse.
- Il précise la manière dont France compétences apprécie ces situations, par exemple au regard de l'exhaustivité des promotions déclarées, de l'inclusion de tous les lieux de préparation et d'évaluation, et de toutes les voies d'accès.
- Il explicite également les exigences de communication : information sans ambiguïté sur la certification visée, usage exact de l'intitulé, du code RNCP ou RS, du niveau de qualification et des caractéristiques du parcours certifiant.
- Enfin, il consacre une fiche au contrôle par France compétences : vérification du respect des éléments ayant justifié l'enregistrement, de la communication diffusée, et désormais aussi des obligations liées aux habilitations et aux partenaires.



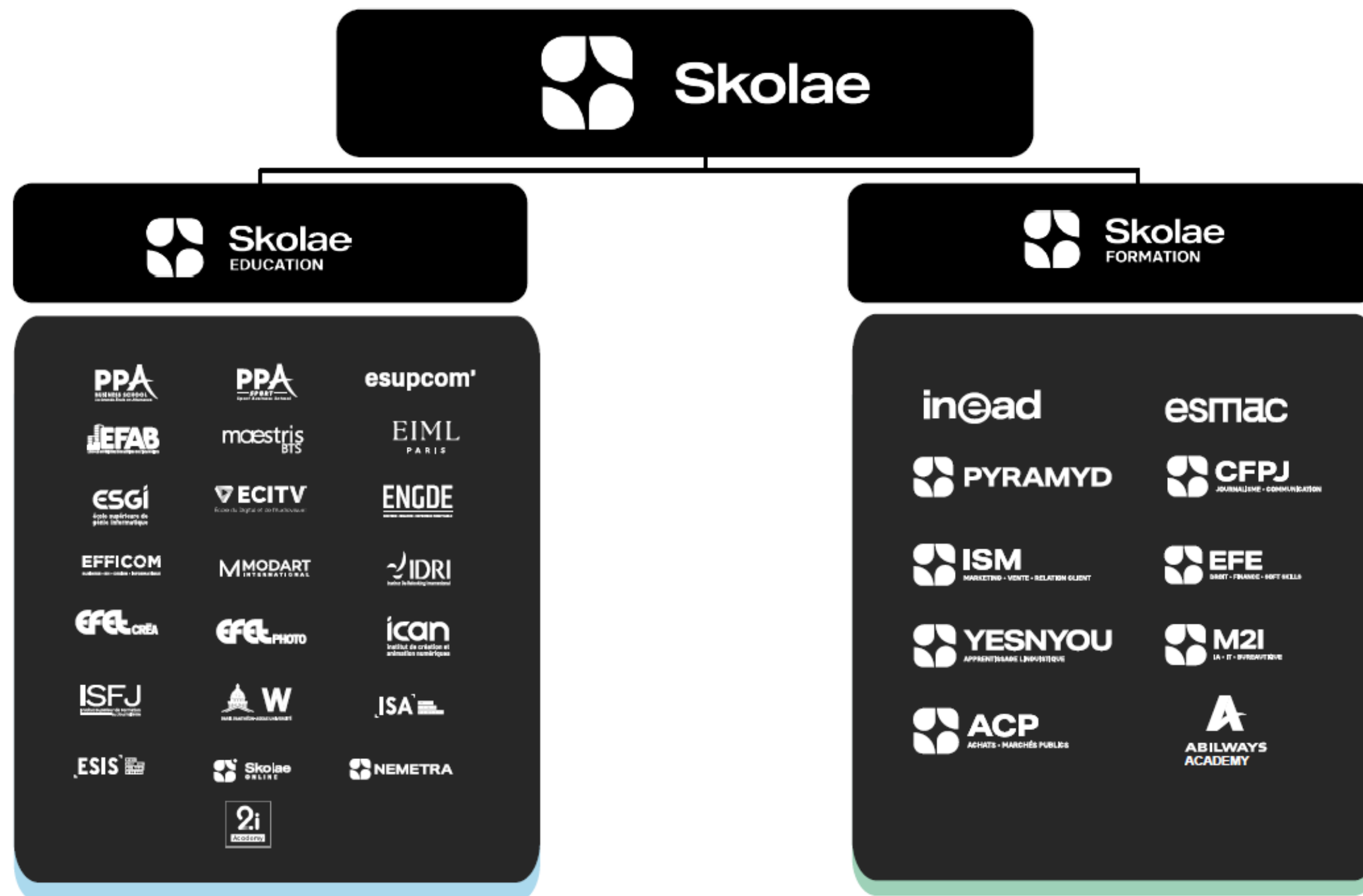


René BAGORSKI
SKOLAE





Un réseau construit sur deux piliers



SKOLAE Education – Le réseau

Un réseau d'établissements d'enseignement supérieur privé construit autour de 2 pôles et 4 verticales en France.

Un réseau d'écoles spécialisées autour de 4 verticales...

Management



Digital



Arts & Design



Media



Professional Training



... dans 13 villes : Paris et des villes de province attractives





Webinaire • Le Vadémécum de France compétences



- Le Vadémécum un cadre et des outils de régulation indispensables.
- Un travail administratif beaucoup plus important pour les déposants (nouveaux tableaux Excel, fiche 19...).
- Un contrôle demandé au certificateur de plus en plus important à destination de ses partenaires.
- Des manques, notamment concernant la VAE (enregistrement des certifications sur France VAE).
- Une utilisation des blocs de façon autonome qui se développe (financement CPF, loi reconversion, appel à projet PRF et France Travail) et qui engendre de nouvelles contraintes pour le certificateur, pas prise en compte dans le Vadémécum.



VAE : validation des acquis de l'expérience.

CPF : compte personnel de formation.

PRF : programme régional de formation.





Questions & réponses

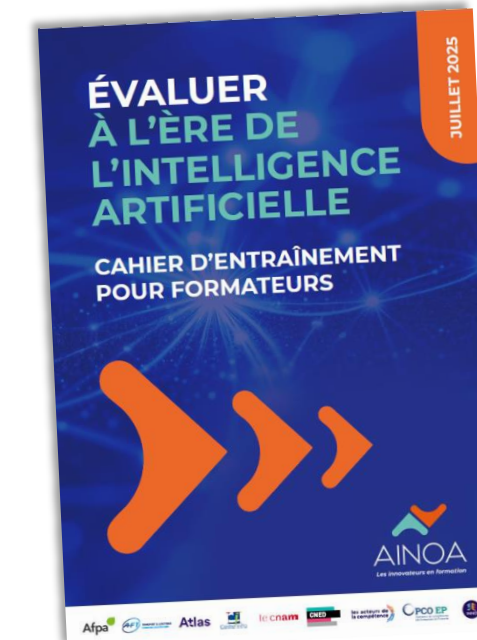




Adhérez à Ainoa

contact@ainoa-asso.fr

Et venez partager,
vous informer et construire
les pratiques formatives
de demain !



Téléchargez les synthèses des publications

Ainoa
4, avenue du Stade-de-France – 93210 Saint-Denis
contact@ainoa-asso.fr

ainoa-asso.fr

